



SPAGRI
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Quelques exemples d'aides financières incitatives aux particuliers pour développer l'usage du vélo

• Aide d'État de 50 € pour la remise en état des vélos

Pour bénéficier de cette aide de 50 €, vous devrez respecter certaines conditions et suivre une démarche bien précise. Une plateforme en ligne (<https://coupdepoucevelo.fr/>) vous permet, depuis le 11 mai, de découvrir la liste des réparateurs agréés près de chez vous. Vous devez alors prendre contact avec l'un d'entre eux via cette plateforme puis vous rendre sur place pour obtenir un devis et effectuer les réparations éligibles au programme. Les 50 € seront alors directement déduits de votre facture et l'État remboursera le réparateur.

Sur cette même plateforme, à partir du 18 mai, vous trouverez la liste de moniteurs agréés et expérimentés qui prodigueront des formations gratuites de 1 à 2 h d'apprentissage individuel ou en petits groupes destinées à tous les particuliers souhaitant un accompagnement à l'usage du vélo.

• Ville de Paris : aides financières pour inciter à des mobilités propres

La ville de Paris peut verser au demandeur, résidant à Paris, une aide fixée à 33% du prix d'achat hors taxe plafonnée à 400 ou 600 € selon le type de vélo.

• Aide à l'achat pour les Franciliens par «Île-de-France Mobilités»

L'aide à l'achat d'un vélo électrique d'Île-de-France Mobilités est différenciée selon le type de vélo, dans la limite de 500 à 600 €. Cette aide à l'achat est cumulable avec les aides apportées par les autres collectivités locales d'Île-de-France pour l'acquisition de vélo. Le cumul des différentes aides est fixé dans la limite d'un plafond de 500 à 600 €.

• Vous ne savez pas si le vélo à assistance électrique (VAE) est fait pour vous ? Essayez avant d'acheter ! Île-de-France Mobilités vous propose Véligo Location, une offre de location à 40 € par mois d'un VAE pendant 6 mois minimum (20 € dans le cas d'un remboursement à 50% de la part de l'employeur). L'entretien et la réparation sont inclus dans ce coût mensuel.